

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil Municipal

séance du 17 novembre 2011

conseillers :	33
présents :	31
pouvoirs :	2
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	33
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 17 novembre 2011 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 10 novembre 2011, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - Mlle Marianne REYNAUD – M. Serge LEBRETON – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - M. Bernard CHAMBAUDRY - Mlle Brigitte BONNEAU - Mme Sylvie MAMET - M. Gérard DELIGNE - Mme Maud POURQUIER - M. Patrick BOMPOINT – Mme Adjoua KOUAME - Mme Dominique CHARMENSAT – Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Jean-François VALEGEAS - M. Jérôme MOUHOT – Mme Jeanine PROVOST – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – Mme Dominique HALLEY - M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

ETAIENT EXCUSES

M. Gilles LE MOINE donne pouvoir à M. Bernard CHAMBAUDRY - M. Jean-Marie MASSON donne pouvoir à Mme Sylvie MAMET -

Mlle Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

CESSION DE TERRAIN RUE ROBERT DAUGAS A M. Pierre GARCIA

2011.175

Monsieur Pierre GARCIA a fait connaître son souhait d'acquérir une bande de terrain d'environ 90 m² jouxtant sa propriété et constituant une partie de la coulée verte reliant le centre de loisirs La Férie à la rue Robert Daugas.

Cette transaction pourrait intervenir au prix de 7,50 € le m² estimé par le Service des Domaines. Monsieur GARCIA prendrait à sa charge les différents frais liés à ce transfert de propriété.

La Commission d'Aménagement Durable, réunie le 25 mai dernier, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- DECIDE de céder à Monsieur Pierre GARCIA une bande de terrain d'environ 90 m² cadastrée AM 251 au prix de 7,50 € le m².

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir en l'étude de Maître LAURENT, notaire à COGNAC.

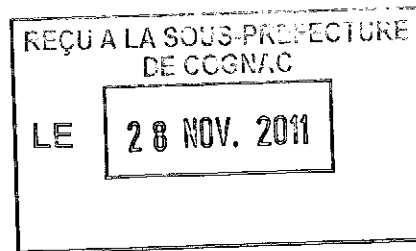
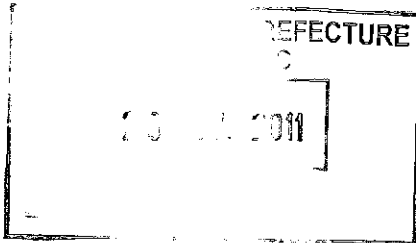
FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art. L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS



Garcia Pierre
 T.V. 05.45.301723

Departement	: CHARENTE
Commune	: COGNAC
Lieu dit	: 62 rue Robert DAUGAS
Surface	: 627 m ²
Section AMN	: 161

